

Département du Bas- Arrondissement de Sélestat-  
Erstein  
Canton d'Erstein  
Commune de Bolsenheim

---

**Extrait des délibérations du conseil municipal**

**Séance du lundi 05 février 2018 à 19h30**

**Sous la présidence de M. François RIEHL, Maire**

Nombre de conseillers élus : 11    Conseillers en fonction : 11    Conseillers présents : 7  
Absents excusés : Mme Sandrine TESORO – MM. Arnaud ANTONI-ARRUS, Patrick HILBOLD, Jérôme LAWI  
Date de convocation du conseil municipal : 16/11/17

**Sujet de la délibération : Autorisation donnée à TDF d'installer sur le terrain de la commune de Bolsenheim lieu-dit « Uttenheimerstrasse », section 2 n° 123, pour une contenance de 6.146 m<sup>2</sup>, un pylône sur une emprise de 200m<sup>2</sup> environ.**

Pour les besoins de l'exploitation de ses réseaux de communications, TDF a sollicité la Commune de Bolsenheim afin de procéder, sur le terrain sis lieu-dit : « Uttenheimerstrasse », section 2 n° 123, pour une contenance de 6.146 m<sup>2</sup>, à l'installation d'un relais radioélectrique audiovisuel et de télécommunications

Les éléments essentiels du contrat figurent dans le projet de bail qui a été joint.

La commune demande à TDF de prendre en particulier les engagements suivants :

- Signer un contrat de bail d'une durée 12 années, reconductible et paiement d'une redevance annuelle, charges locatives comprises, d'un montant forfaitaire de **2000 euros nets** minimum. Le conseil municipal mandate le maire pour négocier au mieux le prix du bail suite à la proposition qui a été faite par TDF d'un montant de 1700 euros ; proposition qui ne convient pas.
- Installer ses équipements à ses frais et dans le strict respect des règles de l'art.
- Remettre les emplacements loués en leur état primitif à la fin du bail.

- Procéder à un état des lieux avant et après travaux notamment au niveau du chemin d'exploitation.
- Un recul de 1m par rapport au chemin d'exploitation devra être respecté.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :*

- *Autorise TDF à installer ses équipements et donne pouvoir au Maire pour conclure le bail dont le projet était joint aux convocations ainsi que tout avenant audit bail.*
- *Autorise TDF à déposer une déclaration préalable.*
- *Demande à TDF d'établir un état des lieux avant et après travaux à ses frais.*
- *Autorise TDF à effectuer les travaux nécessaires, à ses frais, pour l'implantation de ses équipements*
- *Autorise TDF à effectuer toutes les démarches nécessaires auprès des U.M.E. pour raccorder ses équipements techniques en énergie*

Le

<b>Pour :</b>	7
<b>Abstentions :</b>	0
<b>Contre :</b>	0

*Publié et transmis à la sous-préfecture le 6/2/2018  
mairie, F. RIEHL*